

D'après notre perception, l'intégration est un processus qui concerne tous nos citoyens et citoyennes, peu importe leur origine culturelle, leur provenance, leur genre ou leur âge. En tant que responsables communaux, nous considérons qu'il ait de notre devoir d'accorder la possibilité à tou.te.s nos administré.e.s de participer à la vie locale. Cela signifie mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à tous et à toutes – luxembourgeois.es et non-luxembourgeois.es, nouveaux arrivants ou des résident.e.s de longue date – d'avoir accès à l'information leur permettant de participer à cette vie locale. Cela signifie aussi créer, développer et promouvoir des points de rencontre au sein de la commune afin de contrecarrer l'émergence de sociétés parallèles.

Une politique d'intégration au niveau local doit permettre d'élaborer une stratégie à court, moyen et long terme afin de créer cet environnement inclusif que nous souhaitons mettre en œuvre. Une telle politique permet ainsi de se donner les moyens en tant qu'administration communale pour que nos administré.e.s s'y sentent chez eux et, de ce fait, aient envie de participer à la vie locale. Selon nous, l'échange humain doit être au cœur de notre approche d'intégration. En effet, une stratégie d'intégration devrait toujours se baser sur l'identification des besoins réels du public cible concerné et intégrer la participation citoyenne comme méthodologie de travail. Ce n'est qu'en connaissant ces besoins, que la commune peut trouver des solutions adéquates aux défis qui se présentent. Pour cela, il est primordial d'inclure tous les acteurs clés dans les réflexions autour de la création d'une politique d'intégration. Puisqu'il s'agit d'un sujet très subjectif, qui peut être interprété de mille façons différentes, une politique d'intégration au niveau local devrait permettre d'élaborer une vision commune de l'intégration afin d'en déduire les objectifs à atteindre.

Il nous importe qu'une politique d'intégration au niveau local favorise le dialogue et la compréhension mutuelle entre tou.te.s les résident.e.s de la commune tout en les sensibilisant au sujet des préjugés et des discriminations.

Le but d'une politique d'intégration au niveau local, telle que nous la concevons, doit aussi être la création des liens entre différents sujets, favorisant ainsi également la cohésion sociale. En développant une politique d'intégration, la commune adopte une approche transversale, abordant dans un même temps la question de l'intégration et des thématiques telles que le troisième âge, la jeunesse, l'égalité des chances, l'accès aux infrastructures et services communaux, la participation sociale et politique. En effet, l'intégration ne saurait se résumer uniquement à une population non-luxembourgeoise, mais touche tous les aspects liés à la diversité des personnes.

Il est clair qu'une politique d'intégration au niveau local doit faciliter les relations entre les résident.e.s, et notamment les nouveaux arrivants (toutes les personnes qui viennent s'installer dans la commune, peu importe leur origine) ainsi que non-luxembourgeois.es, et les services de l'administration communale en veillant notamment à ce qu'une information systématique sur les travaux du conseil communal soit mise en place. Ce n'est qu'en connaissant bien sa commune et les initiatives qui y sont prises, que l'on peut s'y sentir chez soi.

Une politique d'intégration au niveau local doit donc avoir pour but d'apporter les connaissances sur la commune, essentielles au développement d'un sentiment d'appartenance. Ce n'est qu'en développant un tel sentiment d'appartenance à son propre lieu de résidence, que la volonté d'y participer politiquement s'exprimera. Il est de la responsabilité d'une politique d'intégration au niveau local d'informer, de sensibiliser et de former à la participation politique, puisque tou.te.s les administré.e.s, luxembourgeois.es et non-luxembourgeois.es, sont dès leur arrivée concerné.e.s dans leur quotidien par des décisions politiques, telles que le logement, le travail, l'éducation ou les structures d'accueil pour leurs enfants. Leur avis et besoins devraient donc également être pris en considération dans l'élaboration de la politique communale, à travers une participation aux élections communales et en essayant de consulter tou.te.s les administré.e.s sur des sujets phares tout au long



de la période législative. Il serait dans ce contexte opportun de se poser la question d'une révision du délai d'inscription sur les listes électorales afin de développer cet intérêt pour la participation politique. Ensuite, ils peuvent avoir besoin d'acquérir des connaissances sur l'identité, la culture et les valeurs de la société luxembourgeoise, d'apprendre les langues usuelles et d'avoir accès à des initiatives de pratique des langues pour progresser en la matière. Nonobstant, ils peuvent aussi avoir besoin d'exprimer leur culture d'origine et de faire connaître leurs traditions, notamment lors de manifestations spécifiques dédiées (de type Bazar, Festival des Migrations, voire création d'une Journée de l'intégration locale et nationale). Ces dernières permettent d'enrichir aussi bien la personne non-luxembourgeoise que la personne luxembourgeoise, d'éveiller la curiosité de l'autre, en identifiant et brisant les barrières existantes au partage et aux échanges entre habitants de la commune. Ce qui implique un travail sur l'ouverture et l'acceptation de la diversité, aussi bien de la part de la société d'accueil que des non-luxembourgeois.es.

S'y ajoute à cela le défi de la communication dans notre société multiculturelle et plurilinguiste. Bien que la communication puisse être considérée un outil essentiel à la facilitation de l'intégration, la question de la langue véhiculaire se pose, notamment en ce qui concerne les démarches administratives. Dans un souci de simplification administrative pour tou.te.s, il y aurait ainsi un besoin de développer un langage universel (pictogrammes facilitateurs en communication) permettant à chaque individu d'avoir accès à l'information et de comprendre les messages véhiculés.

Face à ces besoins, tout le monde est concerné : Ministères, administrations communales, associations locales et nationales, individus. Il est indispensable de mettre en place un discours d'ouverture vers l'autre, de respect et de lutte contre les discriminations et stéréotypes et cela non seulement par les mots, mais aussi par les actes. Pour agir, les acteurs au niveau local – que ce soit l'administration locale, la commission consultative communale d'intégration ou les associations locales – ont besoin d'être outillés. En effet, pour développer de nouveaux projets et réfléchir à la façon d'inclure l'intégration au travail quotidien de la commune (notamment en ce qui concerne des manifestations diverses ou l'offre culturelle et sportive), la commune cherche à collaborer avec les commissions consultatives concernées ainsi que les associations locales. Or, notre personnel en charge des questions d'intégration et notre CCCI ont besoin d'être soutenus, voire d'avoir accès à des formations continues leur permettant de mener à bien leurs missions.

La mise à disposition d'outils nécessaires pour atteindre les objectifs de mise en œuvre d'une politique d'intégration locale, à savoir la réalisation d'un plan communal à l'intégration, est un soutien qui devrait émaner d'une politique d'intégration nationale. En effet, au niveau communal, se lancer dans cette démarche de PCI n'est pas chose facile et un accompagnement expert est nécessaire. Au-delà du soutien financier, c'est aussi d'une expertise, voire de conseils de mise en œuvre dont nous aurions besoin, que ce soit au niveau de modèles de questions à poser dans le cadre de l'identification des besoins, de l'analyse de données, de formations du personnel ou de projets phares à mettre en place.

Notre commune s'est lancée dans plusieurs démarches similaires : Nous élaborons de manière transversale un PCI, un plan d'action à l'égalité des chances et comptons également lancer des démarches concernant les jeunes et le troisième âge. En effet, et tel que mentionné précédemment, nous ne saurions aborder ces thématiques de façon isolée, mais estimons qu'elles doivent être abordées conjointement de manière holistique et transversale. Or pour une commune qui adopte une telle démarche, il serait plus simple de pouvoir déployer des démarches identiques promues par les différents ministères concernés, voire de mettre en place des synergies plutôt que de devoir faire face à une multitude d'approches et de devoir élaborer différents plans d'actions visant tous à améliorer le vivre ensemble au niveau local au sens large.

Pourquoi ne pas coordonner une politique d'intégration nationale voire du vivre ensemble entre les différents ministères et surtout entre ceux promouvant également d'autres plans d'actions et accompagnements communaux ? Le ministère de tutelle n'aurait-il pas un rôle de coordinateur à jouer afin de garantir la cohérence des démarches parmi tous les acteurs ? Ne serait-ce pas une opportunité de mettre en œuvre des lignes directrices pour garantir des politiques cohérentes sans pour autant remettre en question l'autonomie communale ?

Ainsi, la vision de l'intégration et les mesures mises en œuvre au niveau local pourraient faire écho aux lignes définies par le gouvernement. Cependant, la commune reste responsable de disséminer les instruments créés nationalement au niveau local, tout en développant des instruments pour des besoins spécifiques de ses administré.e.s, s'il y en a. Les communes sont des facilitateurs entre le gouvernement et les citoyen.ne.s. C'est le rôle des communes de trouver des idées afin que les administré.e.s participent davantage à la vie locale. Le développement d'outils locaux pour ce faire devrait néanmoins être soutenu par le gouvernement.

C'est également le rôle des communes de promouvoir des bonnes pratiques associatives et citoyennes au niveau local et régional. Nous devons, avec le soutien de notre CCCL, faire prendre conscience à nos clubs locaux de leur rôle à jouer dans un processus d'intégration et activer nos citoyens et citoyennes afin qu'ils deviennent des ambassadeurs et ambassadrices ainsi que des multiplicateurs de l'intégration.

En fin de compte, l'intégration appartient à l'intimité d'une personne et est tributaire d'une importante subjectivité. Être intégré, revient à se sentir accepté dans sa particularité, à pouvoir être soi-même au sein d'un groupe différent du sien, tout en acceptant l'autre dans sa diversité. Il en va d'un certain sentiment d'appartenance et d'une reconnaissance, d'une valorisation.

En effet, l'intégration peut concerner tout un chacun à des moments variés de la vie. Ainsi l'intégration ne saurait se résumer à un moment T de la vie d'une personne. Au contraire, elle doit s'entendre comme un parcours au sein duquel les personnes concernées peuvent avoir recours à un soutien afin d'avancer. L'on peut difficilement estimer le nombre d'années nécessaires à l'intégration d'une personne, soit affirmer que l'acquisition de la nationalité est l'aboutissement de cette intégration. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il est du devoir des responsables politiques de développer les instruments et mesures nécessaires pour permettre à tout un chacun d'avoir sa place au sein de notre société en garantissant l'égalité des chances ainsi que l'égalité de traitement.

